

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois d'octobre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 10 octobre 2024.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

Nombre de membres

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, N. Laks

En exercice :	18
---------------	----

MM les Conseillers : Nath. Laks, J. Personnaz, S. Pérou, G. Vilmint, S. Baud,

Présents :	12
------------	----

R. Cusin

Votants	13
---------	----

Formant la majorité des membres en exercice.

Dont pouvoirs	01
---------------	----

Pouvoirs : P. Meylan donné à T. Eudes

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, C. Arhuero, S. Casabianca, M. Bourguignon

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie Laks

N° 2024-71



FINANCES- demande d'intervention foncière à la Communauté de Communes du Genevois- Terrains du Maraîchage

La Communauté de Communes du Genevois a délibéré le 29 janvier 2024 pour mettre en œuvre une politique d'intervention foncière.

La Commune de Beaumont a délibéré le 12 septembre 2024 pour approuver la modification de son PLU en compatibilité avec le PLH communautaire.

La commune a fait l'acquisition cette année par le biais d'un portage par l'EPF74 de terrains utilisés à ce jour pour une activité de maraîchage.

Cette acquisition représente un montant de 900 000.00 €.

Il faut y ajouter environ 45 000.00€ d'études et de maîtrise d'œuvre ainsi que 300 000.00€ environ de construction d'un nouvel hangar agricole.

Pour la partie maraîchage, la commune travaille en étroite collaboration avec la SAFER, l'EPF, la Chambre d'agriculture...

Sur ces parcelles, existent environ 2 500 m² constructibles. Actuellement ces parcelles constructibles sont occupées par deux hangars agricoles.

Il s'agit donc, d'une part, de construire un nouvel hangar à un autre endroit du tènement pour libérer cet espace aux fins de construction de logements.

Le projet de construction concernera 16 logements dont le programme n'est pas encore complètement défini.

Ce que l'on sait aujourd'hui, c'est qu'il y aura au minimum 12 logements sociaux constitués de logements locatifs et de logements en Bail Réel Solidaire (BRS).

N° 2024-71



Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 074-217400316-20241017-D2024_71-DE



Nous savons également que la commune devra financer en propre au minimum 25 % du prix du foncier soit 225 000.00€ (conditions pour travailler avec la Foncière de Haute-Savoie).

Il est donc proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de solliciter la Communauté de Communes du Genevois pour l'obtention d'une intervention foncière de 12 500.00€ par logement social (au nombre de 12) soit 150 000.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire,

Marc GENOUD




Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,


